

Personne assurée

Nom	N° d'assurance
Prénom	Date de naissance
Adresse	N° d'assurance sociale
NPA	Lieu
Etat civil	date de mariage

Employeur

Employeur	Personne de contact
Téléphone	Courriel
Adresse	
NPA	Lieu

Incapacité de travailler / invalidité

Naissance de l'incapacité de travailler	degré d'occupation nouveau %
degré d'occupation jusqu'alors %	degré d'occupation nouveau %
salaires annuel jusqu'alors CHF	nouveau salaire annuel CHF

Assurance indemnités journalière de l'entreprise jusqu'au

L'incapacité de travailler est-elle due à un accident ?

oui

non

Relation bancaire

Institut financier

N° IBAN

La personne assurée a-t-elle des enfants en scolarité ou en formation (jusqu'à 25 ans) ?

oui (joindre les attestations de formation!)

non

Enfant(s)

Nom

Prénom

date naissance

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Annexes

Remarques

Lieu, date




signature



Salaire présumé perdu et revenu atteint

Nom	Date de naissance	
Prénom	Nr. assurance sociale	756.
	Salaire annuel présumé perdu	revenu atteint
	1)	
Salaire annuel effectif	2)	
Allocations régulières	3)	
Salaire variable (boni et participation au bénéfice, mesures indiv., etc.)	3)	
Allocations familiales	4)	
Part de prime de fidélité	5)	
Allocations soumises à l'AVS pour l'année précédant le début de l'incapacité de travailler	6)	
Total CHF		_____

- 1) = Valeurs les plus élevées entre le début de l'incapacité de travailler et la retraite
- 2) = Total du salaire annuel avec garanties, selon le degré d'occupation
- 3) = Ces parts de salaire sont toujours assurées dès le premier versement
- 4) = Total annuel avant le début de l'incapacité de travailler
- 5) = Après réception de la première prime de fidélité, la seconde prime attendue est prise en compte pour la fin ou le changement du rapport de travail. Le montant attendu prochainement est à diviser par 5 et à adapter au degré d'occupation.
- 6) = Total des allocations soumises à l'AVS de la dernière année avec exercice normale de l'activité professionnelle sans restriction, avant le début du droit à des prestations, éventuellement calculées sur 12 mois.

Lieu, date _____  Signature de l'employeur _____

